

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 23 MAI

51 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'adoption d'un règlement unique en faveur de l'habitat privé, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Une aide « socle » qui pourra être complétée de 5 bonus sera accessible à un plus grand nombre d'Alto-séquanais pour les travaux d'amélioration et d'adaptation de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne.

[Communiqué de presse complet](#)

- L'attribution de 8 734 274 € à la commune de La Garenne-Colombes (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).

- L'attribution de 8 631 577 € à la commune de Clichy (dont 7 M€ en investissement) dans le cadre de son contrat de développement (2022-2024).

FINANCES – BUDGET

Dotation de soutien à l'investissement des départements – Mise en accessibilité de neuf collèges.

L'assemblée départementale demande une subvention d'un montant maximum de 627 952 € à l'État, au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements, pour financer le programme de mise en accessibilité des collèges Edouard Vaillant à Gennevilliers, Danton à Levallois-Perret, Gay-Lussac à Colombes, Les Chenevreaux à Nanterre, Les Bouvets à Puteaux, Emile Verhaeren à Saint-Cloud, Romain Rolland au Plessis-Robinson, Saint-Exupéry à Vanves et La Fontaine à Antony.

PERSONNEL

Comité social territorial et formation spécialisée – Détermination du nombre de représentants.

Le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité social territorial (CST) et de leurs suppléants est fixé à 15.

Le nombre de représentants titulaires du personnel de la formation spécialisée (FS) et de leurs suppléants est fixé à 15.

Le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité au sein du Comité social territorial (CST) est maintenu et le nombre de représentants de la collectivité est fixé à 15 titulaires et 15 suppléants.

Le Comité social territorial (CST) et la formation spécialisée du comité (FS) recueillent l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

Ces dispositions seront mises en œuvre à compter de la première séance de chacune de ces instances qui se tiendra après les prochaines élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Maison de Chateaubriand – Rémunération de vacances d'expertise culturelle.

L'assemblée départementale fixe à 50 € bruts, la rémunération horaire allouée pour les vacances à haute expertise culturelle, au sein de la Maison de Chateaubriand, confiées à un expert titulaire, *a minima*, d'un doctorat en littérature ou en histoire de l'art ou équivalent.

CULTURE

Musée du Domaine Départemental de Sceaux - Contrat de prêt d'œuvre - Musée d'Arts de Nantes - 2022-2023

L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt d'une œuvre, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Musée d'Arts de Nantes dans le cadre de l'exposition intitulée « *Voyage en train* », et présentée du 21 octobre 2022 au 5 février 2023.

Musée du Domaine départemental de Sceaux – Contrat de prêt – Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de 7 œuvres, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Suresnes, dans le cadre de l'exposition intitulée *Les jardins du Grand Paris*, présentée du 13 octobre 2022 au 25 juin 2023.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions Farrar, Straus and Giroux LCC.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise des fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de quatre fichiers numériques reproduisant trois autochromes et une photographie noir et blanc, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Editions Farrar, Straus and Giroux LLC, en vue de leur publication dans l'ouvrage intitulé « *In Search of Amrit Kaur* », dont la parution est prévue à l'automne 2022.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Editions Classiques Garnier.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de trois autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Éditions Classiques Garnier.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions SUN/SUN – Avenant.

L'assemblée départementale approuve le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de fichiers numériques, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Éditions Sun/Sun.

Subventions culturelles – Plan musiques actuelles – Conservation des antiquités et objets d'art.

L'assemblée départementale attribue, des subventions pour un montant global de 19 500 €, soit 16 500 € pour les aides à 4 festivals et 3 000 € pour l'aide à la structuration du RIF, dans le cadre du plan musiques actuelles, pour l'année 2022.

Les élus départementaux attribuent une subvention de 47 115 € à l'association Les Gémeaux-Scène nationale pour l'acquisition de matériels scéniques.

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 1 335 € à la commune de Vaucresson, au titre de la conservation des antiquités et des objets d'art (CAOA), pour le traitement par anoxie de 16 tableaux et leurs cadres.

Subvention d'investissement – ACCIL – Levallois-Perret.

L'assemblée départementale attribue, à l'Association culturelle et culturelle israélite de Levallois-Perret (ACCIL), une subvention départementale d'investissement, d'un montant de 300 000 €, pour la construction d'un centre culturel juif à Levallois-Perret.

EDUCATION

Subventions – Collèges publics – Année 2022.

L'assemblée départementale attribue des subventions exceptionnelles pour un montant total de 50 563,84 € à 5 collèges publics, pour financer des charges de fonctionnement, pour 2022.

Les élus départementaux attribuent une subvention d'un montant de 1 840 € au collège Georges Mandel à Issy-les-Moulineaux, pour financer l'utilisation des gymnases municipaux pour la période de septembre à décembre 2021.

Collèges privés sous contrat – Subventions à l'investissement – Année 2022.

L'assemblée départementale approuve l'attribution des subventions départementales d'investissement pour un montant total de 598 027 €, pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat du secteur nord.

Les élus départementaux approuvent l'attribution des subventions départementales d'investissement pour un montant total de 1 694 328 €, pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat du secteur sud.

Collèges privés sous contrat – Subventions équipement et projet numérique – Année 2022.

L'assemblée départementale approuve l'attribution des participations financières de fonctionnement, pour un montant global de 41 080 €, pour la mise en place du projet numérique local des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour 2022.

Les élus départementaux approuvent l'attribution des subventions d'investissement pour un montant global de 349 844 € pour l'équipement informatique et l'achat d'éléments logiciels relatifs aux environnements numériques de travail (ENT) des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, pour 2022.

Subvention complémentaire de l'aide sociale à la demi-pension aux collèges privés – Année scolaire 2021-2022.

L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 3 718 € pour l'année scolaire 2021-2022 aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Logements collèges – Prestations accessoires – Année 2022.

La valeur annuelle en euros des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges des Hauts-de-Seine est maintenue en 2022, au niveau de l'année 2021.

Collège La Fontaine du Roy – Parc de stationnement – Convention de changement d'affectation et mise à disposition de places de stationnement.

L'assemblée départementale approuve la convention, relative au changement d'affectation de locaux et à la mise à disposition de places de stationnement dans le parc public de stationnement Fontaine du Roy à Ville-d'Avray, à conclure avec la commune de Ville d'Avray, l'EPT GPSO, le collège La Fontaine du Roy, et le Département des Hauts-de-Seine, pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2031.

Constitution de servitude de cour commune – Collège Gounod – Saint-Cloud.

L'assemblée départementale approuve la constitution d'une servitude de cour commune sur la parcelle départementale cadastrée section AI n° 289, fonds servant, au profit de la parcelle cadastrée section AI n° 385, fonds dominant, appartenant à l'EPFIF moyennant le paiement d'une somme de 23 000 € hors frais et taxes.

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.

L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines de 13 nouveaux organismes sportifs et culturels.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Mise en réforme de véhicules et de biens divers départementaux.

L'assemblée départementale décide de la mise en réforme des véhicules et de biens départementaux.

RD 920 – Déclassement et cession – Bourg-la-Reine.

L'assemblée départementale constate la désaffectation du domaine public et approuve le déclassement du domaine public d'un volume en surplomb de la route départementale 920, à destination d'oriels, au 36-36 ter, avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, et représentant une surface de plancher totale de 5,60 m².

Les élus départementaux approuvent la cession à la SCCV « 36 Leclerc », dont le siège social est situé 43, avenue Marceau 75 116 Paris, de ce volume au prix de 6 160 € HT.

Cession de terrains – Avenue Stalingrad – Colombes.

La délibération n° 2 du 25 novembre 2019 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 19.344 CP, approuvant la cession des terrains situés aux 11 et 15, avenue de Stalingrad à Colombes au prix de 428 063 € HT, est abrogée.

L'assemblée départementale approuve la cession à la société Kaufman § Broad Développement, ou à la SCCV Colombes 11-13, rue d'Enghien constituée pour le projet, du terrain d'environ 160 m², situés aux 11 et 15, avenue de Stalingrad à Colombes, au prix de 517 000 € hors taxes (opération assujettie à la TVA).

L'assemblée départementale approuve l'autorisation donnée à la société Kaufman § Broad Développement, ou à la SCCV Colombes 11-13 rue d'Enghien constituée pour le projet, à déposer sur le terrain les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet de construction d'une surface de plancher prévisionnelle de 8 942,53 m².

Jardin des Métiers d'Art et du Design – Constitution servitude de passage – Société ENEDIS.

L'assemblée départementale approuve les conventions instaurant des servitudes constitutives de droits réels au profit de la société ENEDIS de deux emprises de 17 m² situées sur la parcelle cadastrée section E n° 178 sise Grande rue à Saint-Cloud pour l'installation de deux postes de transformation électrique et leurs accessoires.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Fonds de Résilience Île-de-France & Collectivités – Abandon de créance.

L'assemblée départementale décide la renonciation aux créances du Département envers Initiative Ile-de-France sur le fonds « Résilience Ile-de-France & Collectivités », calculées sur la part des entreprises bénéficiaires du fonds ayant demandé une remise gracieuse de leur dette, pour un montant plafond de 2 304 610 euros.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat privé – Nouveau règlement départemental.

L'assemblée départementale approuve le nouveau règlement départemental en faveur de l'amélioration et de l'adaptation de l'habitat privé. Les dispositions du nouveau règlement départemental sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, pour toutes les premières demandes déposées à compter de cette date.

[Communiqué de presse complet](#)

Habitat – Aides départementales aux particuliers.

L'assemblée départementale accorde, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, vingt subventions d'un montant total de 45 780 €.

Les élus départementaux accordent, en vue de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement, une subvention à chacun des trois nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de La Garenne-Colombes – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de La Garenne-Colombes. 8 724 274 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	DONT VALORISATION AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
construction d'un cinéma	2 905 200 €	145 260 €
construction d'un conservatoire	3 298 000 €	164 900 €
réhabilitation et végétalisation du cimetière	796 800 €	39 840 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	350 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 526 460 €
activités culturelles	76 491 €
activités sportives	121 323 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 724 274 €

TOTAL	8 724 274 €
--------------	--------------------

Commune de Clichy – Contrat de développement Département-Ville – 2022-2024.

L'assemblée départementale approuve le contrat de développement Département-Ville de Clichy. 8 631 577 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2022-2024, dont 7 M€ en investissement.

Section d'investissement	Montant	Dont valorisation au titre du développement durable
construction d'un équipement omnisports et culturel	6 440 000 €	644 000 €
extension de la vidéoprotection et modernisation du centre de supervision urbain	560 000 €	-
Sous-total investissement	7 000 000 €	644 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	984 852 €
relais d'assistantes maternelles	13 947 €
activités culturelles	151 653 €
activités sportives	294 591 €
politique de la ville	186 534 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 631 577 €

TOTAL	8 631 577 €
--------------	--------------------

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Subvention de fonctionnement – Association Epheta Jeunesse-Amitié – Année 2022.

L'assemblée départementale alloue une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice de l'association Epheta Jeunesse-Amitié pour l'année 2022.

Participation financière – GIP-CDAD des Hauts-de-Seine – Année 2022.

L'assemblée départementale attribue une participation financière d'un montant de 42 000 € au groupement d'intérêt public (GIP) Conseil départemental d'accès au droit des Hauts-de-Seine pour l'année 2022.

SPORTS

Financement des ouvrages olympiques – Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 – Avenant.

L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de participation au financement des ouvrages olympiques en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

Soutien au sport de haut niveau.

L'assemblée départementale alloue, une subvention de fonctionnement annuel pour un montant total de 2 574 075 € à quarante et une associations sportives alto-séquanaises, au titre de la saison 2021/2022.

Les élus départementaux accordent des subventions pour un montant total de 250 000 €, au titre de la saison sportive 2021/2022 :

- 60 000 € alloués à l'association Plessis- Robinson volley-ball pour le fonctionnement de son centre de formation sportive agréé,
- 120 000 € à l'Athlétic club de Boulogne-Billancourt, pour sa section aviron, Boulogne 92 (80 000 € pour soutenir le développement du haut niveau sportif et 40 000 € pour la mise en oeuvre de son programme d'actions annuel),
- 70 000 € alloués à l'Athlétic club de Boulogne-Billancourt, pour sa section aviron, Boulogne 92, pour l'acquisition de matériel sportif et d'équipements nécessaires à la pratique.

L'assemblée départementale alloue, au titre de la saison sportive 2020/2021 :

- une prime de 6 000 € à l'association Levallois Sporting Club pour son titre de Champion de France par équipe pour sa section trampoline en nationale 1.
- une prime de 6 000 € à l'association ACCS Asnières Villeneuve 92, pour son titre de champion de France par équipe masculine endivision 1.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

Coopération internationale – Initiatives Jeunes Solidaires – 2022.

L'assemblée départementale approuve le règlement d'attribution de l'aide départementale du dispositif *Initiatives Jeunes Solidaires*. Ce nouveau règlement entre en vigueur à partir de l'édition 2023. Le règlement d'attribution de l'aide départementale du dispositif *Initiatives Jeunes Solidaires* du 28 juin 2019 continue de s'appliquer aux conventions conclues sur son fondement, et ce, jusqu'à l'expiration des termes des dites conventions.

Les élus départementaux approuvent, dans le cadre de l'appel à projets *Initiatives Jeunes Solidaires* 2022, l'attribution de 26 subventions pour un montant total de 100 000 € aux associations bénéficiaires. Dans le cadre de l'appel à projets *Initiatives Jeunes Solidaires*, l'assemblée départementale retire la subvention départementale d'un montant de 2 000 € à l'association « Enfants du Rio » pour le projet *Accompagnement des enfants des rues de Lima dans un parcours de réinsertion sociale et professionnelle* au Pérou.

Coopération internationale – Mandat spécial – Arménie – Juin 2022.

L'assemblée départementale donne un mandat spécial à Madame Marie-Laure Godin, Vice-présidente du Conseil départemental pour se rendre à Lyon les 29 et 30 juin 2022, dans le cadre de la 4^e édition des Assises de la coopération décentralisée franco-arménienne.

AFFAIRES EUROPEENNES

FSE+ 2021/2027 – Accord stratégique.

L'assemblée départementale approuve l'Accord stratégique départemental relatif à la mobilisation du FSE+ dans les Hauts-de-Seine pour la période 2021-2027, à intervenir entre le Département des Hauts-de-Seine, les porteurs de PLIE de Clichy, Gennevilliers et de Nanterre, ainsi qu'avec la Commune de Colombes en sa qualité de préfiguratrice du PLIE.

DESIGNATIONS

Désignation d'un représentant – SPL Val de Seine Aménagement.

L'assemblée départementale décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un représentant du Conseil départemental au sein de la SPL Val de Seine Aménagement.

Les élus départementaux désignent, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SPL Val de Seine aménagement, Monsieur Grégoire de La Roncière, en remplacement de Madame Marie-Noëlle Charoy

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

RD 5 – Acquisition et classement – Suresnes.

L'assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine à la société Bouygues Immobilier du volume n° 2 situé 47-55, route des Fusillés de la Résistance à Suresnes. Cette acquisition s'effectue au prix de 31 350 €, auquel s'ajoutent les frais d'acte à la charge du Département estimés à environ 4 000 € TTC. L'emprise précitée devient classée dans le domaine public routier départemental.

Voirie – Plan route de demain – Réaménagement de la RD 911 et création d'un carrefour giratoire – Conventions avec la Région Île-de-France.

L'assemblée départementale approuve le contrat-cadre de mise en œuvre du plan « route de demain pour une route plus fluide » pour la période 2022-2027, à conclure avec le Conseil régional d'Île-de-France.

Les élus départementaux approuvent la convention de financement relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 911 à Gennevilliers, pour un montant de 7,58 M€ HT, prévoyant une participation de la Région Île-de-France à hauteur de 2,274 M€ HT.

Voirie – RD 1 Clichy – Convention de superposition d'affectations et d'entretien.

L'assemblée départementale approuve la convention d'affectations du domaine fluvial géré par Voies Navigables de France, entre Voies Navigables de France, le Département des Hauts-de-Seine, la Ville de Clichy-la-Garenne, et l'Établissement Public Interdépartemental 78-92, relative à un terrain à usage de promenade, de détente et de pratique sportive.

Voirie – RD 914 Nanterre – Convention PLD.

L'assemblée départementale approuve la convention de financement, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement public Paris La Défense, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une voie d'accès provisoire au parking des bâtiments D, E, et F, de Vinci, situés sur le boulevard de La Défense à Nanterre.

TRANSPORTS

Transports – Prolongement du RER E à l'Ouest – Convention financière et protocole-relais n° 2.

L'assemblée départementale approuve la contribution du Département, à hauteur de 8 927 500 € courants, dans le cadre de la convention de financement n° 2 subséquente au protocole-relais n° 1 de financement du projet de prolongement du RER E à l'Ouest.

Les élus départementaux approuvent la contribution du Département, à hauteur de 23,6 M€ aux conditions économiques de janvier 2012, dans le cadre du protocole relais n° 2 de financement du projet de prolongement du RER E à l'Ouest. Le protocole-relais n° 2 de financement du projet de prolongement du RER E est approuvé.

Transports – Aménagement quai de bus ligne 70 à Suresnes – Demande de subvention IDFM.

L'assemblée départementale approuve la demande de subvention, d'un montant de 18 381 € auprès d'Île-de-France Mobilités, pour l'aménagement du quai de bus du point d'arrêt "Pont de Suresnes" sur la rue de Saint-Cloud (RD 985) à Suresnes, dans le cadre du prolongement de la ligne 70.

Aménagement RD 907 – Demandes de subventions.

L'assemblée départementale approuve les demandes de subvention ci-après :

- une subvention d'un montant de 352 421 € HT auprès de la Région Île-de-France, correspondant à la prise en charge à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, portant sur l'amélioration de la sécurité routière de la rue Gounod (RD 907), à Saint-Cloud,
- une subvention d'un montant de 18 085 € HT auprès d'Île-de-France Mobilités, correspondant à la prise en charge à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux, portant sur l'aménagement des quais de bus des points d'arrêt "Collège Gounod" sur la RD 907, à Saint-Cloud.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Contribution à la politique départementale des solidarités – Subventions et règlement – 2022.

L'assemblée départementale approuve le règlement départemental d'attribution des subventions de fonctionnement, définissant les conditions d'attribution des subventions d'un montant inférieur ou égal à 23 000 €, au titre de l'année 2022, aux associations contribuant, par leurs activités menées dans les Hauts-de-Seine, à la politique de solidarité départementale.

Les élus départementaux allouent des subventions d'un montant total de 85 000 € à 3 organismes pour leurs actions en faveur de la protection de l'enfance pour l'année 2022 :

- 60 000 € alloués au Mouvement du Nid,
- 15 000 € alloués à COLOMBBUS,
- 10 000 € alloués à ADEPAPE 92.

L'assemblée départementale allouent des subventions pour un montant total 267 540 € à 18 organismes pour leurs activités au titre du fonds d'insertion des jeunes volet aides collectives, et des subventions d'un montant total de 1 393 230 € à 6 organismes pour leur action en matière de prévention socio-éducative, pour l'année 2022.

Les élus départementaux allouent des subventions pour un montant total de 457 690 € à 27 organismes pour leur action dans le cadre du soutien à la parentalité, pour l'année 2022.

L'assemblée départementale alloue des subventions pour un montant total de 446 891 € à 6 organismes pour leur action en faveur des personnes âgées et de leurs familles, pour l'année 2022.

Les élus départementaux allouent des subventions d'un montant total de 554 500 € à 23 organismes pour leur action en faveur des personnes handicapées et de leurs familles pour l'année 2022.

L'assemblée départementale alloue des subventions pour un montant total de 485 600 € à 23 organismes pour leurs activités en faveur de l'insertion et de la solidarité, dans les domaines de l'aide alimentaire, de l'accès aux droits et du soutien à l'insertion sociale de proximité pour l'année 2022.

Les élus départementaux allouent des subventions pour un montant global de 1 789 181 € à 6 organismes pour leurs actions en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes, pour l'année 2022.

L'assemblée départementale alloue des subventions pour un montant total de 490 000 € 4 organismes pour leurs actions d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA, pour l'année 2022.

Autonomie – APA – Modification du RDAS.

L'assemblée départementale approuve les modifications du règlement départemental d'aide sociale (RDAS) pour intégrer les nouvelles mesures relatives à l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie).

Autonomie – GIP Agence interdépartementale de l'autonomie – Avenant n° 1 à la convention de partenariat 2021-2023.

L'assemblée départementale attribua au groupement d'intérêt public Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine, au titre de l'année 2022, une dotation globale d'un montant de 6 874 552 € répartie entre une dotation de fonctionnement d'un montant de 6 818 587 €, et une dotation d'investissement d'un montant de 55 965 €. L'avenant n° 1, pour l'année 2022, à la convention de partenariat 2021-2023 du 13 septembre 2021 conclue entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, l'association INVIE et le GIP Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine est approuvé.

Petite enfance – Conventions de financement EAJE – Année 2022.

L'assemblée départementale attribue aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) une aide au coût de fonctionnement au titre de l'année 2022, calculée selon les modalités suivantes :

- financement de l'activité de base : le montant de l'aide est fixé à hauteur de 0,46 € par heure de présence réelle d'accueil d'enfants alloséquanais, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle, dès l'âge de trois ans ;
- financement spécifique : le montant de l'aide est fixé à hauteur de 11 € par heure de présence réelle d'accueil d'enfants alloséquanais porteurs d'un handicap reconnu par la CDAPH ou dont le handicap est en cours de détection selon des critères définis.

Le règlement d'attribution des aides départementales au fonctionnement des EAJE gérés par un établissement public en vue de définir les conditions dans lesquelles le Département leur apporte son soutien est approuvé.

RAPPORT SPECIAL

Aide à la création de logements locatifs sociaux.

L'assemblée départementale attribue des subventions pour un montant total de 257 789 € :

- 57 383 € alloués à la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM, Hauts-de-Bievre habitat, pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de vingt-sept logements locatifs sociaux dont onze logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), huit logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et huit logements financés en prêt locatif social (PLS) situés dans l'écoquartier Lavallée lot I à Châtenay-Malabry. En contrepartie de cette subvention, un logement de type 2 n° A104 (PLAI), dans l'opération ci-dessus désignée, sera mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.
- 16 000 € alloués à l'office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat, une subvention d'un montant de 16 000 € pour la construction de trente et un logements locatifs sociaux dont seize logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et quinze logements financés en prêt locatif social (PLS) situés rue du Loup Pendu lot n° 8 dans la commune du Plessis- Robinson.
- 59 863 € alloués à Logirep, pour l'acquisition-amélioration de huit logements locatifs sociaux dont quatre logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), trois logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et un logement financé en prêt locatif social (PLS) situés 25 rue Chaptal à Levallois-Perret. En contrepartie de cette subvention, un logement de type 3 n° 689 01 0012 (PLA) situé 152 rue Danton, en dehors de l'opération ci-dessus désignée, sera mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.
- 124 543 € alloués à la société d'économie mixte seine ouest habitat et patrimoine pour l'acquisition en VEFA de dix-neuf logements locatifs sociaux dont huit logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), six logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et cinq logements financés en prêt locatif social (PLS) situés 31 boulevard du lycée à Vanves. En contrepartie de cette subvention, deux logements dont un de type 1 n°A111 (PLAI) et 1 de type 2 n° B027 (PLAI), dans l'opération ci-dessus désignée, seront mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant quarante ans.

Contacts presse

Muriel Hoyaux

Amélie CHABUET

01 47 29 35 78 / presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

